

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 07 mars 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/113

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 5 mars 2023 de Monsieur DONATONE Franck tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement rue Saint Esprits et rue des Quatres Coins,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à procéder à un déménagement au n°12 rue Saint Esprit et à procéder à un emménagement au N°10 rue des Quatres Coins, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations la rue Saint Esprit et la rue des Quatres Coins seront fermées à la circulation afin de permettre au pétitionnaire de stationner un camion de déménagement sur les axes mentionnés dans le présent article.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le samedi 11 mars 2023 de 08H00 à 18H00.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 07 mars 2023

Le Maire
Fernand BRUN

